

ANALYSE LEXICOLOGIQUE ET MORPHOSYNTAXIQUE DES PARTICULARITÉS VERBALES DANS TROIS ROMANS D'ERNEST PÉPIN, AUTEUR ANTILLAIS

Teodor-Florin Zanoaga
Université Paris Sorbonne (Paris IV)
Équipe d'accueil 4080 (Linguistique et lexicographie latines et
romanes)

1. Introduction

Le but de notre article est d'étudier les particularités des verbes du français littéraire antillais dans un corpus de littérature contemporaine, du point de vue de leur origine, de leur formation et de leur diathèse, par rapport aux verbes du français de référence. Pour nous, cette dernière notion désigne le français parlé et écrit en France métropolitaine et reflété dans des ouvrages de lexicographie comme le *Trésor de la langue française* ou les dictionnaires Robert.

Parmi les variétés de français régional, le français des Antilles est l'un des moins étudiés par les lexicologues. La thèse de doctorat écrite par Pradel Pompilus dans les années soixante du XX^e siècle sur le français d'Haïti, quelques dictionnaires bilingues français / créoles et créole / français pour l'aire atlantique (dans lesquels on trouve parfois indirectement du français régional antillais), assez incomplets surtout du point de vue historique et un seul dictionnaire écrit par Sylviane Telchid en 1997, basé sur le dépouillement de quelques auteurs antillais, qui, malheureusement, est loin d'être complet lui aussi, représentaient jusqu'à une date très récente les seuls livres de référence dans ce domaine.

Quelques articles récents signés par Pierre Rézeau, directeur de recherche honoraire au CNRS-INaLF de Nancy, et par André Thibault¹, pourraient fournir les premiers matériaux pour un ample dictionnaire du français littéraire antillais. Complété avec les résultats d'un certain nombre d'enquêtes linguistiques minutieuses, celui-ci pourrait être transformé en un dictionnaire du français des Petites Antilles qui refléterait le plus fidèlement possible, le lexique du français parlé et écrit dans cette région francophone. Cet objectif est pourtant loin d'être atteint. Pour l'instant, il existe des contributions isolées dans ce domaine et un site internet héberge une base de données lexicographiques panfrancophones (www.bdlp.org/) contenant depuis peu une petite section dédiée au français

¹ « Français des Antilles et français d'Amérique : les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais », in *RLiR* 72, 115-156, 2008; « Les diatopismes dans *La rue Cases-Nègres* (1950) de Joseph Zobel », in THIBAUT, A. (éd.), (2008). *Richesses du français en France et hors de France*, (t. 2), Bruxelles, Duculot / De Boeck; (2009): « Français d'Amérique et créole / français des Antilles: nouveaux témoignages », in *RLiR*, 73, 78-137; « Les antillanismes chez Aimé Césaire », article à paraître dans les actes du Colloque international *Aimé Césaire à l'œuvre*, 8-9 octobre 2008, École Normale Supérieure, Paris.

antillais. Mise en ligne en septembre 2009, cette section devrait être complétée progressivement.

Notre article sur les particularités verbales du français littéraire antillais s'inscrit, donc, dans cette étape 'pré-dictionnaire' de la lexicographie francophone différentielle. Nous précisons qu'il a comme sujet les particularités verbales du français *littéraire* antillais parce que les sources que nous avons utilisées relèvent de la littérature. Cela explique pourquoi, dans le commentaire des verbes, les données sociolinguistiques ne sont pas très nombreuses. Nous pensons que dans l'étude des régionalismes d'un corpus 'littéraire', les éléments sociolinguistiques se réduisent plus ou moins aux marques concernant la fréquence des mots et éventuellement aux variations stylistiques qui apparaissent dans les répliques des personnages. En revanche, le dictionnaire de français régional antillais qui est pour l'instant l'un des desiderata de la lexicographie francophone devrait prendre en compte des données sociolinguistiques plus amples, d'où l'utilité d'organiser des enquêtes systématiques dans les régions francophones caraïbes.

Un article exclusivement descriptif qui aura peut-être la structure d'un mini-glossaire des verbes antillais ne serait-il pas ennuyeux ou dépourvu d'intérêt? Nous sommes persuadé du contraire.

D'abord, parce qu'une étude consacrée exclusivement aux particularités verbales du français littéraire antillais n'existe pas encore.

Ensuite, parce que, malgré notre effort de faire une présentation de la problématique d'une manière plus dynamique qui suscite rapidement l'intérêt des lecteurs, nous sommes arrivé à la conclusion que la seule manière efficace de traiter le sujet, au risque d'être un peu monotone, est l'inventaire des mots, selon le principe du glossaire. Cette monotonie est toutefois compensée par une structuration interne plus parlante que le simple ordre alphabétique. La riche bibliographie occupe beaucoup d'espace dans l'ensemble de l'article, mais, pour argumenter nos affirmations, il est nécessaire de toujours faire des renvois aux sources; même s'ils peuvent incommoder un lecteur désireux de découvrir vite des 'nouveau' linguistiques', nous pensons que tous ces renvois sont absolument nécessaires. Pour gagner de l'espace, nous désignerons les sources citées par des sigles. Tous ces sigles se retrouvent dans la bibliographie, à côté de la source désignée. Nous avons également employé quelques abréviations: *Homme* (= *L'Homme-au-bâton*), *Envers* (= *L'envers du décor*), *Tambour* (= *Tambour-Babel*), CG (= créole de Guadeloupe), CMG (= créole de Marie-Galante), CM (= créole martiniquais), CGuy (= créole guyanais).

Finalement, parce que dans le cas du français littéraire antillais en général et dans le cas du verbe en particulier, la description n'est pas une chose facile. Bien établir les sens des verbes analysés à partir des contextes, reconstituer leur histoire à l'aide des fragments qu'on découvre souvent dans des sources éparpillées dans diverses bibliothèques, lancer des hypothèses là où les sources n'aident pas trop, avoir presque toujours la crainte de ne pas être tombé sur la bonne source ou d'avoir omis une source essentielle (car les mots n'ont malheureusement pas de voix pour nous appeler à les découvrir dans les sources; s'ils ne sont pas rangés par ordre alphabétique, il faut avoir une certaine intuition pour les découvrir), tout cela

prouve, à notre avis, que l'étude descriptive des particularités verbales pose de nombreux problèmes et, donc, elle n'est pas dépourvue d'intérêt.

Notre corpus est constitué de trois romans, les plus représentatifs de l'écrivain guadeloupéen Ernest Pépin. Le premier, *L'Homme-au-bâton* (Paris, Gallimard, 1992), pour lequel l'écrivain a remporté le prix des Caraïbes, décrit l'histoire d'une communauté antillaise hantée par un être imaginaire de sexe masculin qui entre pendant la nuit dans les chambres des jeunes filles et les laisse enceintes, causant ainsi l'indignation de la communauté. Dans le deuxième roman qui porte le titre *Tambour-Babel* (Paris, Gallimard, 1996), E. Pépin décrit la vie d'un joueur antillais de tambour. Enfin, dans le troisième, *L'envers du décor* (Paris, Du Rocher / Le Serpent à Plumes, 2006), l'écrivain décrit les péripéties d'un couple de jeunes métropolitains partis aux Antilles pour faire fortune.

En examinant les verbes de notre corpus, nous avons découvert quelques particularités qui mériteraient un commentaire ample. Ainsi, du point de vue de leurs origines, nous avons constaté que les verbes peuvent appartenir à des catégories différentes: archaïsmes, diastratismes, emprunts et innovations. Du point de vue structural, nous avons remarqué l'existence de quelques syntagmes verbaux spéciaux. Du point de vue de la diathèse, nous avons remarqué surtout un moyen à part d'expression de la voix pronominale. Finalement, du point de vue du rapport avec les autres parties du discours nous avons remarqué surtout que les verbes participent souvent au procès de changement de classe grammaticale.

1. Archaïsmes.

Cette catégorie regroupe les types lexicaux qui, à l'époque de leur exportation dans les colonies, n'étaient pas marqués du point de vue diasystémique dans les ouvrages de référence, mais qui aujourd'hui, en français de référence, sont considérés comme vieux ou vieillis. Nous exemplifierons cette catégorie à l'aide du verbe trans. *bailler* qui a le sens de "donner".

Ce type lexical² s'est maintenu en CG et CMG (v. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *bayé* «bâiller»; Barbotin 1995 s.v. *bayé* «Id.») ainsi qu'en Acadie et au Québec³. En CM et CGuy, on rencontre la forme *bay* (v. Confiant 2007 s.v. *bay*₁

² La notion de *type lexical* sera souvent employée dans cet article. La seule définition de ce terme très souvent employé en lexicologie galloromane mais rarement défini se trouve dans Thibault 2009, 77: «Un type lexical est une unité lexicale abstraite qui regroupe les différents aboutissements phonétiques concrets d'un même étymon dans des parlers apparentés, selon leur évolution phonétique attendue et en dehors de tout accident morphologique particulier (réflexions analogiques, croisements avec d'autres familles, étymologies populaires, dérivations).» Par exemple, le verbe français *amarrer* et la forme créole aphérésée *maré* représentent le même type lexical, l'aphérèse des mots dont la première syllabe est constituée d'une unique voyelle étant très fréquente en créole.

³ Attesté sous la graphie *bayer* dans les provinces Maritimes. Répartition : Nord-est et sud-est du Nouveau-Brunswick, sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, cap Breton, îles de la Madeleine, quelques attestations au Québec. Attesté depuis 1536 (cf. Cormier 1999 s.v. *bailler*). Selon Thibault 2009, 116, dans le cadre des français d'Amérique, *bailler* est certainement un acadianisme. «Le fait que la communauté acadienne ait été séparée de la mère patrie un demi-siècle avant la colonie laurentienne (resp. 1713, Traité d'Utrecht et 1763, Traité de Paris) explique

«donner»; Barthèlemi 2007 s.v. *bay* «Id.»). Il fonctionne aussi comme relateur ayant la valeur d'un datif. Cf. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *ba* 7 («pour»); Ludwig 2002 s.v. *ba* («pour, à»).

Selon André Thibault, la fortune extraordinaire du type lexical *bailler* dans la zone américano-caraïbe et son absence de l'Océan Indien pourrait s'expliquer par le décalage temporel entre la colonisation des Antilles et celle de la Réunion, plus tardive (v. Thibault 2009, 116-117).

J.-P. Chauveau consacre à ce mot et à sa famille un article complet dans la refonte des «B» du FEW téléchargeable à l'adresse www.atilf.fr/few/bajulare.pdf. L'auteur affirme:

«L'équivalence entre *donner* et *bailler* a été soit fatale soit bénéfique à ce dernier. En français, il devient désuet dans le courant du 17^e siècle (Vaugelas le signale 'vieilli' dès 1647), pour disparaître de l'usage commun au début du siècle suivant (voir Br 3, 106 ; 4, 244). A la fin du 19^e siècle, il se maintient dans les parlers dialectaux à travers tout le domaine galloroman, sauf au centre du domaine d'oïl et en Wallonie. Au 20^e siècle, il n'est plus que sporadique dans l'Ouest du domaine d'oïl, mais, à l'est et en francoprovençal, il est encore très vivant et, sur des zones étendues, il y a évincé le représentant de DONARE. En domaine occitan, il reste très vivant, sauf en Provence où il a presque disparu et en Gascogne où se maintient bien le représentant de DARE.»

Les attestations les plus anciennes en créole datent du XVIII^e siècle, cf. Hazaël-Massieux 2008:

«[...] li voire ça, li **ba** li soufflet» (La *passion de Notre Seigneur selon St Jean en Langage Negre*, env. 1720-1740 [64]); traduit «voyant cela, il le gifla» (G. Hazaël-Massieux, 1994, 19). - «**bas** li boire» (id., 66); traduit «et lui donna à boire» (G. Hazaël-Massieux 1994, 20)

En créole louisianais, il semble être attesté depuis 1858 dans Ingrid Neumann-Holzschuh (éd.), *Textes anciens en créole louisianais*, Hamburg, Helmut Buske, 1987, 93; l'auteur y fait la précision suivante:

«Le mot *baye* 'donner' est rare dans notre corpus; la forme la plus répandue est *donne* / *doné*.» (note 5).

Dans Jourdain 1956, 116-117, le verbe *bailler* est inventorié parmi les héritages de Normandie. Même si le verbe est bien attesté dans les dialectes de la France métropolitaine (Picardie, Démuin, Normandie, Thaon, Guernesey, Alençon, Cogles, Montaigne, Saintonge, Centre, Varennes, Morvan, Clairvaux, Champagne, etc. cf. FEW BAJULARE 1), il ne faut pas perdre de vue le fait que le verbe appartenait autrefois au français général (s.v. *bâiller* dans Nicot, *Thresor de la langue française* (1606); *Dictionnaire de L'Académie française*, 1^{re} Édition (1694) avec la précision:

«Bailler vieillit, & l'on se sert plus souvent de Donner dans toutes les phrases mesme où l'on mettoit Bailler. En terme de pratique Bailler est plus usité en certains cas» (BLF).

peut-être la survivance chez elle de certains traits inusités ou beaucoup moins courants en franco-qubécois [...].»

Cela nous permet de tirer la conclusion que la présence du mot aux Antilles n'est pas nécessairement due au maintien d'un dialectalisme, mais plutôt au maintien d'un mot du français général qui en français contemporain est perçu comme un archaïsme.

Voici les trois attestations découvertes chez E. Pépin:

« [...] et, en baissant la voix, je leur **baill**e l'explication de cette ressemblance bien honteuse pour moi. » (*Tambour*, 43)

« Peut-être lors des sérénades qu'on lui **baillait** du temps où son corps charriait un convoi de plaisirs sous les yeux souffrants des hommes du voisinage. » (*Envers*, 8)

« C'est d'ailleurs à force d'utiliser ses services, pour des aller-venir [allées et venues successives], que le monsieur commença à lui **bailler** de belles paroles chaudes sucrées. » (*Envers*, 39)

2. Diastratismes.

Dans cette catégorie entrent les verbes qui faisaient partie du français populaire colonial. Souvent, l'attestation d'un type lexical dans des aires dialectales très éloignées par rapport aux aires de l'Ouest, est un indice que celui-ci faisait partie du français populaire. Chez Ernest Pépin nous avons découvert deux verbes qui peuvent être classés dans cette catégorie: *déparler* et *dévierger*. Le manque de place, nous oblige à commenter seulement le deuxième.

Dévierger, en tant que verbe transitif, a l'acception de "déflorer". Il est attesté seulement en CM («dépuceler» Confiant 2007 s.v. *dévierjé* s.v. *dévirjiné*). Ernest Pépin l'emploie dans le roman *L'Homme-au-bâton*, à propos du personnage principal, un être fantastique de l'imaginaire antillais, qui entrait pendant la nuit dans les chambres des jeunes filles pour les laisser enceintes:

« Jusque-là, il **n'avait déviergé** que des femmes de chez nous que l'on retrouvait les jambes ouvertes, la grotte déchirée par un bâton pointu [...]. » (*Homme*, 150)

Les dictionnaires du XIX^e siècle donnent ce mot comme argotique: V. FEW 14, 503b VIRGO «argot *dévierger* (Michel 1856 ; Delv 1867)». On trouve le même verbe dans de nombreuses variétés de français Afrique de l'Ouest (Togo⁴, Côte d'Ivoire⁵), d'Afrique centrale (Cameroun⁶, Centrafrique⁷, Congo-Brazzaville⁸, Gabon⁹) ainsi qu'en Amérique (Québec¹⁰). Cette répartition dans des zones éparpillées de la francophonie, nous incite à croire qu'il s'agit d'un mot argotique,

⁴ «déflorer» Suzanne Lafage, *Français écrit et parlé en pays ewé (Sud-Togo)*, Paris, SELAF, 1985, 517, s.v. *dévierger*.

⁵ «déflorer une jeune fille» Lafage 2002 s.v. *dévierger*.

⁶ «déflorer» dans Christian Seignobos, Henry Tourneux, *Le Nord-Cameroun à travers ses mots : dictionnaire des termes anciens et modernes : province de l'extrême-nord*, Paris, IRD éd., Karthala, 2002, 88, s.v. *dévierger*.

⁷ «Déflorer (une jeune fille).» BDLP-Centrafrique s.v. *dévierger*.

⁸ «Dépuceler, déflorer une jeune fille.» BDLP-Congo-Brazzaville s.v. *dévierger* avec la mention 'fréquent'.

⁹ «déflorer» dans Eric Dodo Bounougouenda, *Dictionnaire de gabonismes*, Paris, l'Harmattan, 2008, 65, s.v. *dévierger*.

¹⁰ Selon Thibault 2009, 113, au Québec le mot «est très courant, bien que perçu comme extrêmement vulgaire».

utilisé par le peuple et qui a dû être diffusé par la présence coloniale française dans toutes ces régions.

3. Emprunts au créole.

La situation de continuum linguistique fait qu'aux Antilles tout mot français soit potentiellement créole et tout mot créole soit potentiellement français. Nous exemplifierons cette situation par un seul exemple:

Tomber-l'état Loc. verb. "S'évanouir". — Cette locution existe dans les créoles de l'aire atlantique («I tonbé léta. Elle a eu une syncope.» Ludwig 2002 s.v. *léta*; «Lè yo di i papa i mò, i tonbé adan on léta. Quand on lui a dit que son père était mort, elle s'est évanouie.» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *léta*; «tonbé léta» Pinalie 1992 s.v. (*s'*) *évanouir*; «Tanbou soley ké tonbé léta (Le tambour du soleil tombera d'évanouissement.)» Confiant 2007 s.v. *léta*¹; «I tonbé léta (Il a eu une syncope).» Barthèlemi 2007 s.v. *léta*). En créole, *tonbé léta* est, en effet, une manière plus concise de dire 'tomber dans un état de commotion, d'évanouissement, de congestion'. Dans la structure de cette loc., il s'agit d'un emploi par spécialisation du nom *état*, pour se référer strictement à l'état d'évanouissement, d'inconscience.

Chez Ernest Pépin, elle se rencontre sous la forme francisante *tomber-l'état*, le trait d'union ayant une fonction purement graphique.

« Man Tata jugea utile de **tomber-l'état** après s'être écriée : "Et dire qu'il aurait pu me violer !"» (*Homme*, 49)

Emprunts directs aux autres variétés de français régional.

À part les emprunts au créole qui sont caractéristiques pour le français régional antillais, chez E. Pépin un autre moyen d'enrichissement lexical a attiré notre attention: les emprunts directs, plus précisément des mots appartenant à d'autres variétés de français que les auteurs antillais emploient dans leurs ouvrages. À cet égard, Ernest Pépin nous a témoigné dans un courrier électronique que son intention est de marier les mots issus de diverses régions francophones. C'est pourquoi, dans ses romans, on a la surprise de trouver des mots québécois ou africains.

Un seul verbe représente cette catégorie dans notre corpus: *guindailler*. L'auteur nous a transmis dans son courriel du 17 mai 2009 qu'il a trouvé ce mot dans un dictionnaire francophone, sans pouvoir préciser exactement son titre, en ajoutant: « Parfois, j'utilise ce type de dictionnaire pour diversifier la langue et lui donner du 'piment'. » Voici une brève analyse de ce mot:

Guindailler Vb. intrans. "Participer à une réunion joyeuse". — Nous n'avons trouvé aucune attestation dans les dictionnaires créoles consultés. Selon TLFi, *guindailler* est un verbe de l'argot des étudiants, étant formé à partir de *guindaille* n. f. "réunion joyeuse, beuverie", belgicisme, avec la désinence *-er*. Il se rencontre aussi en fr. régional du Zaïre (aujourd'hui République Démocratique du Congo), ancienne colonie belge (v. UREFAfrique 1988 s.v. *guindailler*: «(de l'argot des étudiants belges) s'adonner à la guindaille, participer à une guindaille» avec la mention «(une guindaille est une sortie d'étudiants)»

Voici la citation du corpus où ce verbe apparaît (on précise qu'il ne s'agit pas du discours du narrateur, mais du discours d'un des personnages, Jean-Paul, un métropolitain établi aux Antilles pour faire fortune):

« Et l'on s'agoulait [avalait goulûment], et l'on buvaillait et l'on **guindailait** comme dans une garcerie de luxe. » (*Envers*, 139)

5. Innovations.

Certains verbes de notre corpus doivent être interprétés comme des innovations du fr. rég. antillais ou des créations lexicales de l'auteur. Ces innovations peuvent être lexématiques, lorsque le nouveau verbe (forme et sens) est une nouveauté par rapport aux verbes du français de référence) ou seulement sémantiques, lorsque la forme du verbe reste la même que celle du français de référence, mais que le sens acquis est nouveau.

Nous exemplifierons dans notre étude cette catégorie avec le verbe *amarrer*, en ajoutant que le manque de place nous a obligé à laisser de côté d'autres verbes présentés lors de la Journée d'étude du Centre de coopération franco-norvégienne (*dérespecter*, *désencayer*, *longir*, *longviller*, *marronner*).

La spécificité du verbe *amarrer*, issu du vocabulaire de la marine, est donnée, d'abord, par sa fréquence plus élevée qu'en français général. Une deuxième spécificité de ce verbe est que, par rapport au français général où il ne peut être employé que transitivement, chez Ernest Pépin il peut avoir une valeur intransitive, comme dans le contexte suivant:

« Je n'ai pas vu le Blanc, c'est Gaston que j'ai vu comme un bâton frozen [bâton de glace], et l'idée m'est venue de comprendre à quelle roche cet homme-là avait **amarré** pour descendre en dessous de lui même [*sic*]. » (*Envers*, 15)

contexte où *amarrer* possède le sens intransitif de "s'attacher (à qqch.)".

Une troisième particularité de ce verbe est donnée par le fait qu'il peut être employé avec un sens nouveau, par rapport au français général: "ensorceler (qqn)", comme dans le contexte suivant:

« Hermancia entra en crise et bondit sur Bazile qu'elle accusa d'avoir **amarré** son mari [...]. » (*Tambour*, 122)

sens qui s'est maintenu dans les langues créoles où les formes sont aphérésées («[maré]» ALH, I, 1978, 237, 529 s.v. *mare* (*attacher*); «ensorceler» Confiant 2007 s.v. *maré*₃).

Finalement, *amarrer* se distingue chez Ernest Pépin par une variété plus grande de compléments d'objets directs, par rapport à ses emplois du français général. Ainsi, à l'égard de quelqu'un qui essaie de réunir toute son énergie physique pour faire quelque chose, Ernest Pépin dit qu'il 'amarre ses reins':

« **Amarrant mes reins**, je suis allé trouver un maître quimboiseur [sorcier]. » (*Envers*, 10)

« Moi, Anadine, je pars au combat et toi il faut **amarrer tes reins**. » (*Envers*, 50)

Parfois, l'auteur préfère le verbe du français général, *ramasser*, peut être parce qu'il veut se faire mieux comprendre par les lecteurs exogènes:

« Elle déposa un pied, l'autre pied, puis elle **ramassa ses reins** pour m'effleurer avec sa rose-Cayenne. » (*Tambour*, 219)

Il exploite aussi les ressources métaphoriques du verbe. Ainsi, à l'égard d'une femme qui regrette d'avoir aimé un homme et qui veut se punir, l'auteur dit qu'elle a « [les] reins **amarrés** avec la corde d'un remords. » (*Tambour*, 226)

6. Syntagmes verbaux.

À part ces particularités verbales que nous venons de présenter du point de vue de leur origine, chez Ernest Pépin on peut remarquer l'existence de syntagmes verbaux formés de deux, parfois de trois verbes qui sont plus ou moins soudés. Les grammaires créoles parlent à ce sujet de *séries verbales*, de *verbes sériels* ou de *verbes en série*.

Ces syntagmes ne sont pas propres aux langues créoles et aux variétés de français régionaux qui existent parallèlement à ces langues. On les retrouve également dans les langues de l'Afrique de l'Ouest et en chinois (mandarin). Mark Sabba dans son ouvrage *The Syntax of Serial Verbs. An investigation into serialization in sranan and other languages* (Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1987, 141) affirme que les verbes sériels existeraient dans environ 22 langues. On les retrouve dans toutes les aires créolophones (dans les créoles de l'aire atlantique à diverses bases lexicales, ainsi que dans l'Océan Indien). Le même linguiste affirme: «It is not at all clear that all authors are referring to the same thing when they speak of serial verbs.» (*Ibid.*, 3) et ajoute:

«One immediate problem facing anyone trying to describe 'serial verbs' in a creole language or in Chinese is the lack of morphology in the languages which makes verb difficult to distinguish from other lexical categories.» (*Ibid.*, 3)

L'un des premiers linguistes qui a noté le phénomène des verbes sériels dans les aires créolophones est J. Faine. Celui-ci affirmait dans la première moitié du XX^e siècle que:

«le créole possède une tournure qui donne de l'étoffe, une force remarquable à sa phrase. Elle consiste à souder ensemble deux verbes de manière que l'un complète et renforce le sens de l'autre.» (*Philologie créole*, Port-au-Prince, 1936, 149)

En partant des idées de Faine et de ses propres études sur le créole haïtien, A. Valdman observe dans son étude *Le créole: structure, statut et origine* (Paris, Klincksieck, 1978, 228) le fait que les structures verbales sérielles relèvent de la composition qui constitue le seul procédé véritablement productif dans ces langues. Selon Valdman, l'indice de la cohésion d'un verbe composé serait la possibilité / l'impossibilité d'exprimer son contenu sémantique par deux propositions coordonnées. Le linguiste, affirme dans le même ouvrage, à la page 229, que certains verbes composés se décomposent en un verbe portant un sens lexical, qu'il appelle verbe *focal*, et un autre ajoutant une notion modale ou adverbiale, qu'il appelle verbe *modal*.

Jean Bernabé, dans le deuxième volume de sa *Grammaire basilectale...*, à la page 1285, reprend la distinction de Valdman et propose de remplacer l'expression *verbe modal* par celle de *verbe déictique* car les éléments qui entrent dans la structure des verbes composés déterminent les conditions particulières de l'énonciation liées à une situation de communication donnée. Il propose également une brève classification de ces déictiques et affirme que les verbes composés sont

«remarquables par le caractère fermé (microstructurel) et idiosyncrasique de leur combinatoire.» (1273)

Selon Guy Hazaël-Massieux¹¹ les structures verbales sérielles se reconnaissent facilement à ce que

«deux ou plusieurs 'verbes' se suivent et, sans marques de coordination ou de subordination, partagent temps, mode, aspect, polarité, force illocutoire et au moins partiellement actance.»

À partir d'un corpus qu'il analyse, l'auteur réussit à partager les verbes composés en deux catégories: d'abord, des composés dont le premier terme implique une notion de mouvement ou de déplacement et dont le second a une fonction déictique; puis, un deuxième sous-groupe, qui comporte un petit effectif de verbes se combinant avec *dire* ou *voir*.

Finalement, Élodie Jourdain rattache les verbes sériels dans sa thèse de doctorat (*Du français aux parlers créoles*, Paris, Klincksieck, 1956, 132) au chapitre consacré à la composition verbale. Elle observe qu'en général, «le créole forme des verbes composés pour exprimer une action complexe» et, à partir de quelques exemples (malheureusement pas très nombreux) note le fait que ces verbes expriment le mouvement, la manière dont on marche et le commencement d'une action.

En nous tournant vers notre corpus, quatre verbes ont attiré notre attention par leur structure et par leur fréquence: *amener-venir*, *envoyer-monter*, *juger-voir* et *sauter-mater*.

Amener-venir — Dans cette structure verbale composée, on peut facilement remarquer deux verbes du français général qui sont juxtaposés: *amener* vb. trans. “faire aller (qqn) au lieu où se trouve le sujet parlant” et *venir* vb. intrans. “se déplacer dans la direction d'une personne ou d'un lieu de référence”.

“Faire tomber amoureux, -se de soi, séduire” est la seule acception de ce verbe que nous avons trouvée dans notre corpus. Ainsi, l'un des personnages principaux du roman *L'envers du décor* raconte à Anadine, une femme antillaise, qu'au moment où il a connu sa future épouse à Paris, celle-ci était déjà très enamourée d'un autre homme qui essayait de gagner son amour par tous les moyens:

« En fait, au moment où je l'ai rencontrée, icelle [celle-ci] avait tétanisé d'amour un monsieur comme il faut – un bon genre de monsieur – ! qui lui faisait livrer des fleurs – parfum d'amour ! –, des cadeaux – pour **amener-venir** ! – du foie gras et, pour les jours ordinaires, des pizzas – des gratte-la-faim ! » (*Envers*, 63)

Cette acception n'est pas inventoriée dans les dictionnaires créoles consultés qui retiennent seulement le sens principal de ce verbe sériel, “amener” (v. «amener (centripète)» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *menné*, s.v. *menné vini*; «amener» Ludwig 2002 s.v. *méné* / *menné*, s.v. *méné* / *méné-vini*). Nous avons trouvé ce dernier sens dans un autre roman d'Ernest Pépin, *Le tango de la haine*:

¹¹ «Contribution à l'étude des compatibilités typologiques en créole [l'étude des structures sérielles]» dans les Actes du XVII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Université de Trèves, 1986, t. 1, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 553-561; reproduit dans *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, Publications de l'Université de Provence, 1996, 344.

« Un jour déracinée d’Afrique et ressouchant les rites d’antiques royaumes au son de tambours tendus de peau humaine. Recourant à la mémoire des ancêtres pour **amener-venir** le récalcitrant (lui, Abel). » (42)

En revanche, en réexaminant les trois romans qui constituent notre corpus, nous avons constaté que le type lexical *amener-venir* apparaît en tant que nom (formé par changement de classe grammaticale à partir du verbe sériel) sous la forme créole *méné-vini* (le premier verbe étant aphérésé ou représentant le type lexical *mener*) dans deux contextes. D’abord, dans l’acception de “produit végétal destiné à attirer l’être aimé”:

« Des bas noirs pour un enterrement, un chapeau pour une première communion, une bouteille d’eau de Cologne et souvent un **méné-vini** ou un talisman. » (*Homme*, 47) et ensuite, au sens métaphorique, pour désigner quelque chose de magique, le charme de la féminité:

« À même la distillerie où, goutte à goutte, ton sang de femme fait sa magie de **méné-vini**, d’**amener-venir**. » (*Tambour*, 112)

Dans la citation ci-dessus, nous observons une stratégie qu’Ernest Pépin emploie de temps en temps pour se faire mieux comprendre par les lecteurs exogènes: parfois, lorsqu’il emploie un mot créole dans une phrase écrite avec des mots français et selon les règles de la syntaxe française, il répète le mot créole par son équivalent du français général ou du fr. régional (dans notre cas).

Revenant aux deux sens verbaux du type *amener-venir*, on peut affirmer que l’acception “faire tomber amoureux, -se de soi, séduire” n’est qu’un emploi spécialisé et figuré du premier sens, “faire venir”.

Envoyer-monter Vb. trans. “Faire monter”. — Ce type lexical est répertorié dans les dictionnaires créoles de Guadeloupe, Marie-Galante et Guyane, la graphie présentant l’aphérèse du premier élément constitutif (v. [dans une phrase impérative] *Voyé monté !* se traduit par «Vas-y ! » Ludwig 2002 s.v. *voyé*; «envoyer en haut, faire monter» Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *voyé-monté*; «lever le coude, abuser de l’alcool» s.v. *voyé monté* Barthèlemi 1997). Les deux éléments constitutifs de cette construction verbale sérielle sont le vb. trans. *envoyer* “faire partir à une certaine distance une personne ou une chose”, verbe focal qui, dans le registre vulgaire, fait allusion aux relations sexuelles, et *monter* vb. trans. ou intrans. “se déplacer dans un mouvement ascendant”, verbe modal, qui renvoie à l’idée que, pendant une fête, l’atmosphère devient de plus en plus agitée.

La seule attestation de ce verbe dans notre corpus est celle qui ouvre le roman *Tambour-Babel* dans un passage ‘poétique’ sur le rôle du tambour dans la société antillaise:

« Le tambour-boula [tambour d’origine africaine] déboulait sur la Création, la ramassait dans un tourbillon, l’enveloppait et lui donnait des ailes pour l’**envoyer-monter** au plus haut du mouvement éternel des astres. » (*Tambour*, 13)

Le manque de place nous oblige de laisser de côté encore deux verbes sériels (*juger-voir* et *sauter-mater*) que nous avons l’intention de commenter dans un prochain article et dans la thèse de doctorat que nous espérons soutenir d’ici fin de l’année 2010. Les phénomènes caractérisant le verbe étant nombreux chez Ernest Pépin, on est obligé de faire cette sélection pour laisser un peu de place à un bref

commentaire sur les structures verbales formées à l'aide du mot *corps* qui expriment la réflexivité.

7. La voix pronominale.

Les énoncés avec *corps* / *ko* sont fréquents autant dans les créoles de l'aire atlantique que dans celles l'Océan Indien et font référence au corps humain ou à une partie de celui-ci. L'écrivain martiniquais Jean-Pierre Arsaye voit dans ce trait un indice de la 'sensualité' de la langue créole (Arsaye 2004, 188).

Après avoir constaté l'existence de ce mot dans les créoles de l'Océan Indien et pour la zone caraïbe, Robert Chaudenson arrive à la conclusion qu'il pourrait s'agir d'un phénomène d'origine dialectale:

«les dialectes de l'Ouest usaient encore au XVII^e siècle de la locution [*sic*] *son corps* comme substitut du pronom réfléchi; cet usage n'était pas systématique, mais devait se limiter à un certain nombre d'expressions d'usage courant, survivances de l'emploi ancien. Ainsi s'explique que ces tours se soient maintenus dans la plupart des créoles [...]» (Chaudenson 1974, 733).

Cette affirmation est valable non seulement pour les créoles de l'Océan Indien, mais elle s'applique parfaitement au créole /français régional antillais, étant donné qu'il s'agit d'un phénomène grammatical commun.

Voilà les exemples que nous avons pu trouver chez Ernest Pépin: *bouger son corps* "se bouger" (« Elle me regardait m'entraîner, **bouger mon corps** [...]» – *Tambour*, 59); *ouvrir son corps* "s'ouvrir" ([...] le créole est partout mais, comme une manawa [prostituée], il **ouvre son corps** à toute qualité de [toutes sortes de] langues venues. » – *Envers*, 11); *lâcher son corps* "se lâcher" (« Écoute et **lâche ton corps** ! » – *Tambour*, 11); *charger son corps* "se charger" « Il **chargea son corps** d'alcool, allant jusqu'à prétendre qu'il rendait service à la patrie en boissonnant de la sorte. » – *Tambour*, 31); *fourrer son corps* "se fourrer" (« [...] et si Éloi était allé **fourrer son corps** dans une affaire de femme enceinte pour lui ? » – *Tambour*, 76); *traîner son corps* "se traîner" (« Ils **trânaient leur corps** blême ou rôti par le soleil [...]» – *Tambour*, 153); *reposer son corps* "se reposer" («Tertullien est allé **reposer son corps** sous un manguier préféré. » – *Envers*, 73).

Il est à remarquer que la substitution des structures lexicales *vb.* + *adj. possessif* + *corps* avec un verbe pronominal correspondant n'est pas toujours possible comme dans le cas suivant:

« Sosso **faisait danser son corps** au-delà du possible et du naturel. » (*Tambour*, 167)

Dans ce cas, la structure *faire danser son corps* a tout simplement le sens de "danser" et exprime l'intensité de l'action.

8. Le changement de classe grammaticale.

À part les verbes en construction sérielle et les constructions verbales réfléchies, un autre phénomène fréquent caractérise les verbes dans notre corpus antillais: les verbes changent souvent de catégorie grammaticale et deviennent des noms. Ce phénomène dû à l'influence créole se rencontre autant dans l'aire américano-caraïbe que dans l'Océan Indien. Dans ces langues qui ont eu longtemps une existence essentiellement orale et où il est très difficile de distinguer la catégorie

grammaticale des mots, il arrive très souvent qu'un verbe joue le rôle du nom correspondant.

Dans la citation suivante, par exemple, il y a trois noms formés à partir des verbes par changement de classe grammaticale: *babiller* (“gronder, réprimander” > “dispute”), *causer* (“s'entretenir amicalement avec une ou plusieurs personnes” > “conversation, discussion, bavardage”) et *manger* (“se nourrir” > “nourriture”).

« Et puis entre deux **babillers** et trois milans [commérages] l'église frappait midi sur le gong d'un ciel brûlé, les **causers** s'éclataient et les **mangers** noircis au fond des canaris [vases en terre cuite] déclenchaient des jeux de calottes bien raides. »
(*Homme*, 174)

Nous pourrions donner encore beaucoup d'exemples pour illustrer ce procédé, mais nous pensons qu'une fois transformé en nom, le verbe s'inscrit déjà dans le groupe nominal et, donc, qu'il devient moins important pour notre étude qui a comme objet les particularités verbales. C'est l'existence du procédé en soi qui est pertinente, parce qu'elle montre la capacité d'une forme verbale d'assurer plusieurs fonctions dans la phrase, selon le modèle des langues créoles. On se limitera à faire deux précisions. D'abord, l'abondance des exemples et le nombre élevé d'occurrence (20 pour le nom *manger*, par ex., dans notre corpus) sont révélateurs pour prouver la vitalité du procédé chez Ernest Pépin. Ensuite, nous avons constaté que le changement de classe grammaticale peut se produire inversement aussi (d'une autre partie du discours vers le verbe).

Dans l'exemple suivant:

« Un bateau de Méricains [Américains] avait “**houmba**” les cœurs et les corps en laissant derrière lui une bonne cinquantaine de mulâtres et de mulâtresses qui avaient échappé à la malédiction de la peau noire. » (*Homme*, 106)

houmba n'est qu'une autre façon de prononcer le mot *rumba* qui désigne une danse d'origine cubaine très connue dans les Petites Antilles¹². Ernest Pépin emploie ce mot en lui attribuant le sens d'un verbe transitif, “remuer”. Dans ce cas, il reste invariable et la mise entre guillemets du mot attire l'attention du lecteur sur le fait qu'il s'agit d'un emploi spécial, plaisant, qui, dans ce contexte isolé, joue le rôle de prédicat de phrase.

L'auteur sent donc le besoin d'innover au niveau du langage en inventant des mots.

9. Conclusions.

L'étude des verbes dans les romans d'Ernest Pépin permet de faire quelques remarques sur la spécificité de cette partie du discours dans les romans de l'auteur, mais aussi sur l'étude lexicologique du français régional antillais dans son ensemble.

1. Il s'imposerait un dépouillement exhaustif des sources antillaises (productions littéraires contemporaines, sources anciennes écrites et corpus oraux) et la constitution d'un fichier de citations, selon le modèle du Fichier lexical du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ) qui serait d'une aide immense pour l'étude lexicologique des mots, étant donné que parfois les variantes graphiques des mots peuvent suggérer des pistes d'interprétation étymologique. Ernest Pépin est un auteur

¹² Cette forme s'explique par le fait qu'en créole /R/ se réalise /w/ devant [u].

'rentable' du point qualitatif et quantitatif, mais la comparaison de son lexique avec celui des autres auteurs serait une bonne occasion de compléter l'étude historique et comparative des verbes.

2. Les verbes sériels sont insuffisamment définis. À notre avis, le degré de soudure n'est pas le même dans le cas du verbe *envoyer-monter* que dans le cas de *sauter-mater*. Lorsqu'entre les deux éléments d'une construction verbale sérielle existe une simple coordination et que l'on peut exprimer le contenu de la séquence à l'aide de deux phrase coordonnées par juxtaposition, nous pensons qu'il ne faut pas nécessairement employer la notion de *verbe sériel*. En outre, *envoyer* en français de référence est bien attesté suivi d'un infinitif (v. TLFi s.v. *envoyer* I.A.2.: *envoyer chercher, envoyer prévenir*).

3. L'expression de la voix réflexive à l'aide des syntagmes formés avec le mot *corps* est un phénomène commun aux créoles de l'aire atlantique et à celle de l'Océan Indien. Les similitudes entre les créoles de ces deux aires géographiques si éloignées ne sont donc pas seulement d'ordre lexical, mais aussi d'ordre morphologique.

L'étude du français antillais n'en est qu'à ses débuts. Notre article sur les particularités verbales n'est qu'une contribution dans ce domaine où il y a encore beaucoup de choses à faire.

10. Bibliographie.

- Archive personnelle de courriers électroniques (correspondance avec l'auteur Ernest Pépin qui a été sollicité ponctuellement pour quelques verbes qui ont posé des problèmes spéciaux d'analyse).
- (Arsaye 2004) – ARSAYE, Jean-Pierre, (2004). *Français-créole, créole-français de la traduction : Éthique. Pratiques. Problèmes. Enjeux*, Schoelcher, Presses universitaires créoles, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan.
- (Barbotin 1995) – BARBOTIN, Maurice, (1995). *Dictionnaire du créole de Marie-Galante*, Hamburg, Helmut Buske Verlag.
- (Barthèlemi 2007) – BARTHÈLEMI, Georges, (2007). *Dictionnaire créole guyanais-français*, Matoury, Ibis Rouge Éditions.
- BERNABÉ, Jean, (1983). *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, 3 vol., Paris, l'Harmattan.
- BOUNGOUENDZA, Eric Dodo, (2008). *Dictionnaire de gabonismes*, Paris, l'Harmattan.
- (Chaudenson 1974) – CHAUDENSON, Robert, (1974). *Le lexique du parler créole de La Réunion*, 2 vol., Paris, H. Champion.
- (Confiant 2007) – CONFIANT, Raphaël, (2007). *Dictionnaire créole martiniquais-français*, 2 vol., Matoury, Ibis rouge.
- (Cormier 1999) – CORMIER, Yves, (1999). *Dictionnaire du français acadien*, [Montréal], Fides.
- (DECOI₂ 2007) - BOLLÉE, Annegret, (2007). *Dictionnaire étymologique des créoles* Verlag.

- (Faine 1939) – FAINE, J., (1939), *Philologie créole*, Porte-au-Prince, Imprimerie de l'État.
- (ALH 1978) – FATTIER, Dominique, (1998). *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : L'atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, 6 vol., Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- HAZAËL-MASSIEUX, Guy, (1986/1996). «Contribution à l'étude des compatibilités typologiques en créole [l'étude des structures sérielles]», dans les *Actes du XVII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Université de Trèves, 1986, t. 1, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 553-561; reproduit dans *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, Publications de l'Université de Provence, 1996, 344.
- (Hazaël-Massieux 2008) – HAZAËL-MASSIEUX, (2008). Marie-Christine, *Textes anciens en créole français de la Caraïbe : histoire et analyse*, Paris, Publibook.
- JOURDAIN, Élodie, (1956). *Du français aux parlers créoles*, Paris, C. Klincksieck.
- (Jourdain 1956) – JOUDAIN, Élodie, (1956). *Vocabulaire du parler créole de la Martinique*, Paris, Klincksieck.
- LAFAGE, Suzanne, (1985). *Français écrit et parlé en pays ewé (Sud-Togo)*, Paris, SELAF.
- (Lafage 2002) – LAFAGE, Suzanne, *Lexique du français de Côte d'Ivoire (Appropriation et créativité), Le Français en Afrique*, n° 16-17 / 2002 (revue du Réseau des Observatoires du français contemporain en Afrique), Nice, CNRS/Institut de linguistique française.
- (Ludwig 2002) – LUDWIG, Ralph, MONTBRIAND, Danièle, POULLET, Hector, TELCHID, Sylviane, (2002). *Dictionnaire créole français (Guadeloupe)*, Servedit, Éditions Jasor.
- NEUMANN-HOLZCHUH, Ingrid (éd.), (1987). *Textes anciens en créole louisianais*, Hamburg, Helmut Buske.
- (Pinalie 1992) – PINALIE, Pierre, (1995). *Dictionnaire élémentaire créole-français*, Paris, Presses universitaires créoles.
- (Pompilus 1961) – POMPILUS, Pradel, (1961). *La langue française en Haïti*, Maçon, Imprimerie Protat Frères.
- SABBA, Mark, (1987). *The Syntax of Serial Verbs. An investigation into serialization in sranan and other languages*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- SEIGNOBOS Christian, TOURNEUX, Henri, (2002). *Le Nord-Cameroun à travers ses mots : dictionnaire des termes anciens et modernes : province de l'extrême-nord*, Paris, IRD éd., Karthala.
- (Thibault 2008) – THIBAUT, André, (2008). «Les diatopismes dans La rue Cases-Nègres (1950) de Joseph Zobel» in : André Thibault (éd.) *Richesses du français et géographie linguistique : Recherches lexicographiques sur les variétés du français en France et hors de France*, (t. 2), Bruxelles, Duculot / De Boeck.
- (Thibault 2009) - THIBAUT, André, (2009). «Français d'Amérique et créole / français des Antilles: nouveaux témoignages», in: *RLiR*, 73, 78-137.

- (Tourneux / Barbotin 1990) – TOURNEUX Henry, BARBOTIN, Maurice, (1990). *Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe (Marie-Galante)*, Paris, Karthala.
- (UREFAfrique 1988) – UREF, (1988). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF.
- (Valdman 1978) – VALDMAN, Albert, (1978). *Le créole : structure, statut, origine*, Paris, Klincksieck.
- (Valdman 1998) – VALDMAN, Albert, KLINGLER Thomas A., MARSHALL, Margaret M., ROTTET, Kevin J., (1998). *Dictionary of Louisiana Creole*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press.
- (FEW) – Wartburg, Walther von (1922-2002), *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 vol., Bonn / Leipzig / Bâle: Teubner / Klopp / Zbinden.

Sites Internet:

BDLP [Centrafrique et Congo-Brazzaville], Base de données lexicographiques panfrancophone, disponible en ligne à l'adresse suivante:

www.bdlp.org.

BLF – Base lexicale concernant le français d'autrefois qui permet une recherche globale dans le *Thresor de la langue française* de Jean Nicot (1606), le *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud (Marseille, Mossy 1787-1788) et le *Dictionnaire de L'Académie française* 1^e éd. (1694), 4^e éd. (1762), 5^e éd. (1798), 6^e éd. (1835), et 8^e éd. (1932-5) éditions, disponible à l'adresse suivante:

<http://portail.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=>.

FLex(TLFQ) – Fichier lexical du TLFQ disponible en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.tlfq.ulaval.ca/fichier/recherhecitations.asp>.

<http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/14/14.html>.

ILQ – Index lexicologique québécois disponible en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.tlfq.ulaval.ca/ilq/recherchemots.asp>.

TLFi – Trésor de la langue française informatisé disponible en ligne à l'adresse suivante:

<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

